



Blonay, le 3 mai 2024

**Préavis N° 10-2024 concernant la réfection de la chaussée, de l'éclairage public et des conduites souterraines de la ruelle de Bourg-Dessous, pour un montant de CHF 621'000.-**

### EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 30 avril 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 10-2024,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité (67 oui, 0 voix contraire et 2 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la chaussée, de l'éclairage public et des conduites souterraines de la ruelle de Bourg-Dessous ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 621'000.-
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 avril 2024.

### LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire



Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli